



Département du Calvados
Mairie de TREVIÈRES
17 Place Charles Delangle
14710 TREVIÈRES



PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN NORMANDIE

L'an deux mil vingt-deux, le 19 avril à vingt heures, s'est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT - 1^{er} adjoint, Françoise DUSSERT-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Frédéric FOSSEY - 3^{ème} adjoint, Françoise LE MARQUAND, Valérie TANQUEREL, Laëtitia MOREAU, Delphine BOULOT

Étaient excusés : Gérald ROUSSEUW (pouvoir donné à Françoise DUSSERT-SARTHE), Françoise LEBOULANGER (pouvoir donné à Mireille DUFOUR), Patrick WATERS (pouvoir donné à Laëtitia MOREAU), Martial LEGROS, Bruno LEFRANÇOIS

Valérie TANQUEREL rejoindra la réunion à 20h30.

L'assemblée désigne Frédéric FOSSEY en tant que secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 15 mars 2022

L'assemblée n'émet aucune remarque sur le compte-rendu de la réunion du 15 mars 2022.

Le compte-rendu est donc adopté à l'unanimité.

2. Projet Cobbauge (construction en terre crue) : présentation de Mr STREFF architecte au PNR et lettre d'intention

Monsieur STREFF, architecte au Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin, présente le projet COBBAUGE. Cette technique traditionnelle locale (construction en terre crue) répond aux contraintes climatiques (le secteur du bâtiment est responsable d'environ 40 % des émissions de gaz à effet de serre au niveau national).

L'école Supérieure d'Ingénieurs des Travaux de Construction de Caen souhaite répondre à un appel à projets en y intégrant la construction d'un bâtiment qui servirait d'exemplarité en termes d'innovation (2 dates d'examen des dossiers : 30 juin et 28 octobre 2022).

Valérie TANQUEREL a rejoint la réunion à 20h30 et participe à toutes les délibérations à compter de son arrivée.

3. Proposition d'organisation des services techniques et administratifs

Le 24/03 et 31/03/2022, deux rencontres ont été organisées avec le personnel afin de recueillir leur ressenti et réorganiser les services. Propositions :

Service administratif :

Création d'un poste d'adjoint administratif en charge de l'accueil (standard, courrier, accueil physique, état-civil, gestion du planning des salles, distribution), ...

Nathalie BLONDEL : comptabilité (mandats, titres, suivi du budget), cimetière, urbanisme, élections, arrêtés municipaux, ...

Maryline ANTONELLI : relation avec les élus (conseil municipal), budgets, suivi des projets, ...

Odile MARIE : gestion des pièces d'identité, ...

Service technique :

Bruno BELLÉE : employé polyvalent (il peut être appelé pour une tâche urgente, à la demande de Madame DUFOUR, Monsieur PÉRIOT, Madame ANTONELLI et Madame BLONDEL, éventuellement du 2 ou 3^{ème} adjoint)

- Entretien du bourg (balayage des trottoirs, nettoyage des caniveaux, etc...) toutes les semaines
- Nettoyage après le marché du vendredi
- Nettoyage de la station-service
- Une journée par semaine, entretien du cimetière

Valentin COSSERON : les mêmes tâches que Bruno BELLÉE. Si Bruno BELLÉE est appelé pour effectuer une autre tâche, Valentin COSSERON peut travailler seul.

Christophe MADELAINE :

Entretien de tous les espaces verts (tonte, haies)

Entretien du matériel (tondeuse, débroussailleuse, etc.)

Une demi-journée au cimetière

Quand il n'y aura pas d'entretien d'espaces verts (mauvais temps, période hivernale), Christophe MADELAINE travaillera dans le bourg avec Bruno BELLÉE et Valentin COSSERON.

Philippe MADELAINE :

- Entretien de l'atelier, de la cour

- Entretien des véhicules intérieur et extérieur
- Apport à la déchetterie
- Approvisionnement de l'atelier
- Suppression des missions d'ASVP

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité, approuve cette réorganisation des services et autorise Madame le Maire à la transmettre au Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion.

4. Création d'un emploi permanent : adjoint administratif

La réorganisation du service administratif nécessite la création d'un poste d'adjoint administratif.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'agent d'accueil à temps complet pour exercer les fonctions d'accueil de la mairie à compter du 1er juin 2022.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative, aux grades d'adjoint administratif, adjoint administratif principal 2^{ème} classe.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article L332-14 ou L332-8 du code général de la fonction publique. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme de niveau baccalauréat ou d'expérience professionnelle dans le secteur de 2 ans.

Le contrat L332-14 est conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année. Les contrats relevant des articles L332-8, sont d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, si ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Le traitement sera calculé par référence à l'indice brut 374 (échelon 5 – échelle C1)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité, accepte la création de l'emploi d'agent d'accueil dans les conditions détaillées ci-dessus.

5. Devis fenêtres et isolation dans le grenier du bâtiment ADMR

Rappel de la délibération 2022-31 du 1er mars 2022 :

Le SDEC Energie peut nous accompagner financièrement pour des actions en faveur de la transition énergétique, à hauteur de 2 787 € par an. Pour 2022, nous pourrions isoler les combles perdus au-dessus du logement communal situé au-dessus du futur local ADMR, rue des écoles : 1 816,13 € HT

Et/ou 2 fenêtres restent à changer sur ce bâtiment : 1 240,86 € TTC

Plan de financement prévisionnel :

Nature des travaux	Montant HT	Aide SDEC	%
<i>Isolation combles – LEFRANÇOIS</i>	<i>1 816,13</i>	<i>1 452,90</i>	<i>80 %</i>
<i>2 fenêtres – GS MENUISERIE</i>	<i>1 240,86</i>	<i>992,69</i>	<i>80 %</i>
	<i>3 056,99</i>	<i>2 445,59</i>	
<i>Reste à charge communal</i>	<i>611,40 € HT</i>		

Le SDEC s'est réuni en commission le 06 avril et notre demande a été validée pour les deux devis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité, valide les devis de l'entreprise LEFRANÇOIS (1 816.13 € HT) et de GS MENUISERIE (1 240.86 € HT) et autorise Madame le Maire à les signer.

6. Devis de sonorisation du bourg par le SDEC

La sonorisation du bourg a été prévue dans les orientations budgétaires de la commune (DCM 2022-28 du 1er mars 2022). Un devis a été demandé au SDEC qui nous a fait parvenir un acte d'engagement.

La contribution de la commune s'élèverait à la somme de 11 484.75 € correspondant au montant du devis de 21 202.61 € TTC, déduction faite de la part du financement assurée par le SDEC ENERGIE.

Un micro supplémentaire coûte 650 € HT (chiffrage mars 2022). Il n'est pas prévu dans le devis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité, choisit de valider le devis du SDEC Energie d'un montant de 21 202.61 € TTC (contribution communale : 11 484.75 €), décide d'y ajouter un micro supplémentaire pour 650 € HT, autorise Madame le Maire à le signer et choisit le mode de financement en section de fonctionnement.

7. Devis d'étude pour l'aménagement de la rue Joël Durand

Une étude de la rue Joël DURAND est nécessaire avant d'y entreprendre des travaux : rénovation de la bande de roulement + création de trottoir + gestion des eaux pluviales + gestion de la circulation intégrant le projet de

lotissement voisin. Deux devis ont été reçus :

Cabinet Patrick LALLOUET : 14 550.00 € HT

Cabinet Philippe CAVOIT : 3 470.00 € HT

La commission travaux s'est réunie le 28 mars dernier et recommande de retenir le devis du Cabinet Philippe CAVOIT afin de lancer rapidement l'étude.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité, choisit de retenir le devis du Cabinet Philippe CAVOIT d'un montant de 3 470.00 € HT et autorise Madame le Maire à le signer.

8. Travaux sur le mur en dessous de l'église et sur la croix du cimetière : étude des devis et demande de subventions

Des devis ont été demandés pour réparer le mur en contrebas de l'église et la croix du cimetière.

	Mur église	Croix cimetière
SARL RIGALT	18 208 € HT	7 346 € HT
SARL LEFEVRE	5 785 € HT	3 060 € HT
ENT. LEFRANÇOIS	19 926,10 € HT	5 370 € HT

Nous pourrions obtenir une subvention du Département pour ces 2 projets (subvention patrimoine jusqu'à 50%).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention auprès du Département en prenant en compte les devis de la SARL RIGALT pour le plan de financement prévisionnel.

9. Devis pour des filets pare-ballons au stade

Des filets pare ballons doivent être installés :

Devis DEROIN SPORT

Terrains de tennis	terrain de pétanque	terrain d'honneur
4 495.92 € HT	1 686.90 € HT	829.64 € HT

Soit un TOTAL de 7 012,46 € HT pour les filets et le grillage

Devis CLOSYSTEM 1 637,16 € HT pour les filets

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité, choisit de retenir le devis de l'entreprise CLOSYSTEM d'un montant de 1 637,16 € HT et autorise Madame le Maire à le signer.

10. Devis pour suppression d'un mur dans le secrétariat

Le mur de séparation qui avait été fait pour isoler le service des pièces d'identité dans le bureau du secrétariat n'a plus d'utilité. Pour permettre une meilleure utilisation de la pièce, sa suppression est envisagée.

Devis de l'entreprise LEFRANÇOIS : 810,00 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité, choisit de retenir le devis de l'entreprise LEFRANÇOIS d'un montant de 810,00 € HT et autorise Madame le Maire à le signer.

11. Devis pour travaux au gîte

Les activités intergénérationnelles qui se tiennent désormais dans l'ancien gîte communal ont du succès et de nombreuses personnes y participent. Les locaux deviennent étroits et la suppression d'un mur entre deux pièces a été évoquée lors des réunions de conseil municipal du 25 janvier et du 15 mars 2022.

Plusieurs devis ont été obtenus :

Entreprise LEFRANÇOIS	662.50 € HT
SARL LEFEVRE	1 280.00 € HT
SARL MOUTON	765.00 € HT

Devis pour suppression d'une prise de courant :

Vincent HERVIEU 90.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité, choisit de retenir les devis des entreprises LEFRANÇOIS d'un montant de 662.50 € HT, Vincent HERVIEU d'un montant de 90,00 € HT et autorise Madame le Maire à les signer.

12. Devis pour changement de robinetterie à la gendarmerie

Tous les devis n'ont pas été obtenus, ce point sera revu lors de la prochaine réunion.

13. Devis pour changement des mâts à la mairie et derrière le monument aux morts

Les mâts de la mairie et du monument aux morts sont vétustes et le changement des drapeaux très compliqué et dangereux.

Un devis a été demandé à l'entreprise qui a fourni ceux de la place de la halle, pour des mâts en fibre de verre,

embase basculante et système anti-vol (serrure, drisse intérieur, lest, mousqueton, support pommeau tournant), pommeau doré : 3 mâts de 6 mètres (mairie) + 3 mâts de 5 mètres (monument aux morts) 3 149.60 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité, choisit de retenir le devis de l'entreprise BORNEY d'un montant de 3 149.60 € HT et autorise Madame le Maire à le signer.

14. Devis éco pâturage

Monsieur LE MOAL nous a transmis son devis pour la prestation « Eco pâturage » de 2022 : 960 € TTC.

Ce prix comprend : l'installation d'un abri, d'un bac à eau, la mise en place et l'enlèvement des moutons par rotations sur les 12 mois en fonction de la pousse de l'herbe, le suivi régulier des animaux, les soins, la surveillance ainsi que les frais vétérinaires et de déplacement pour tous les trajets liés à l'activité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à la majorité (6 voix pour, 3 voix contre, 2 abstentions), choisit de retenir le devis de Monsieur LE MOAL d'un montant de 960 € TTC, autorise Madame le Maire à le signer et à le prévenir qu'une autre solution sera recherchée à compter de 2023.

15. Devis pour inauguration des équipements sportifs

L'inauguration des équipements sportifs a été reportée au 02 juillet 2022 pour permettre à nos partenaires financiers d'être présents.

Des devis ont été demandés pour animer cette journée :

MOOKIMAX / Initiation au graffiti (mur d'expression) 768 € (TVA non applicable)

EOLIA / Animation pumtrack 400 € (TVA non applicable)

Jean-François PAIN / Animation skateboard 1 098 € (TVA non applicable) + frais de route / Options : communication autour de l'évènement 305 € / couverture vidéo de l'évènement 488 € / couverture photo de l'évènement 366 € / Présence d'une tête d'affiche 488 € + frais de route

LOC'GONFLABLE / Location d'un parcours gonflable 450 € (TVA non applicable)

Des devis ont également été demandés pour accompagner l'ouverture du skatepark le samedi 23/04/2022 de 10h à 12h – Monsieur Guillaume BULLERYAL : 179.70 €

et proposer des interventions pédagogiques de mai à août (soit 18 dimanche de 14h à 17h) : 4 134.60 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, choisit de retenir les devis suivants :

- **MOOKIMAX 768 € (TVA non applicable) à l'unanimité**
- **Jean-François PAIN 1 098 € (TVA non applicable) + frais de route à l'unanimité / Options : communication autour de l'évènement 305 € à la majorité (8 voix pour, 3 abstentions) / Présence d'une tête d'affiche 488 € + frais de route à la majorité (9 voix pour, 2 voix contre)**
- **LOC'GONFLABLE 450 € (TVA non applicable) à l'unanimité**
- **EOLIA 400 € (TVA non applicable) à la majorité (8 voix pour, 3 voix contre)**
- **Guillaume BULLERYAL 179.70 € à l'unanimité**
- **Guillaume BULLERYAL pour 10 séances de mai à août à l'unanimité**

et autorise Madame le Maire à les signer.

16. Subventions aux associations

La commission finances s'est réunie le 14/04 pour étudier les demandes de subvention des associations.

Associations Trévières	Voté suite aux propositions de la commission communale
ADMR DE L'AURE ET DU LITTORAL	1 800,00 €
APE ÉCOLE NOTRE-DAME	200,00 €
ASSOC LOISIRS POUR TOUS	200,00 €
ASSOC TREVIERES DANSES	250,00 €
PÉTANQUE TREVIEROISE	200,00 €
SOL FA MARAIS DO	200,00 €
UCAT	680,00 €
UNION SPORT DE TREVIERES	2 300,00 €
Associations locales hors Trévières	-
ADTLB	500,00 €
Amicale Cycliste de Bayeux	600,00 €
STE SNSM-PORT BESSIN	50,00 €
Autres	-
LIGUE ENSEIGNEMENT 14	779,00 €
AFM TELETHON	500,00 €

<u>Établissements scolaires</u>	
Collège Octave Mirbeau - Championnat à Reims	500,00 €
Voyage scolaire École Notre-Dame - La Bourboulle	240,00 €
Voyage scolaire École Notre-Dame - Asnelles	400,00 €
Voyage scolaire Collège - Italie	560,00 €
Voyage scolaire École publique - Paris	680,00 €
TOTAL GÉNÉRAL	10 639,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité, fixe le montant des subventions aux associations selon le tableau ci-dessus.

17. Aide d'urgence à l'Ukraine

Monsieur THOMINES a envoyé un courrier sollicitant les communes pour le versement de subventions d'urgence à une association humanitaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité, décide de ne pas donner suite à la demande de Monsieur THOMINES. En effet, un gîte communal est mis à la disposition d'une famille de 6 personnes et la mairie prendra en charge l'intégralité des charges du logement (eau, assainissement, électricité, téléphone, taxes) pendant toute la durée de leur hébergement.

18. Aide pour les collégiens danseurs (championnat de France)

Demande de Madame la principale du collège Octave Mirbeau :

Le groupe des danseurs de 3ème s'est distingué mercredi 30 mars en remportant le Championnat Académique Collège de danse. Ils vont partir au championnat de France qui se déroulera à Troyes du 17 au 20 mai. Ils seront 14 (12 danseurs et 2 jurys). Le coût de transport en train s'élève à environ 1000 euros. Pour le logement, le collège attend les propositions de l'UNSS. Madame DUDANT sollicite une aide financière communale pour participer aux frais de ce déplacement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité, décide de verser une aide de 500 € pour participer aux frais de transport des collégiens (Championnat de France de danse).

19. Révision du prix de vente du bâtiment ADMR

La maison communale située rue du pont de la barre au prix de 140 000 €. Aucune offre n'a été reçue. Il est nécessaire de s'interroger sur le prix de mise en vente et de le revoir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité, décide de fixer le prix de vente du bâtiment communal à 110 000 €.

20. Nomination d'un nouveau délégué au CCAS

Un nouveau délégué doit être nommé au sein du CCAS. Madame le Maire a reçu la candidature de Vanessa L'HOTELLIER et propose de l'accepter.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité, désigne Vanessa L'HOTELLIER en tant que déléguée au sein du CCAS de Trévières.

21. Bail dérogatoire pour un maraîcher bio

Un maraîcher bio souhaite s'installer sur la commune pour la vente de ses produits. Le local communal situé au RDC de la maison des associations, rue des écoles, pourrait être mis à sa disposition.

Un bail dérogatoire peut être proposé :

Durée : 1 an renouvelable à compter du 1er/05/2022

Montant du loyer : 250 € charges comprises

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité, accepte de conclure un bail dérogatoire pour la location du local communal aux conditions ci-dessus.

22. Appel à projet « aménagement et requalification d'espaces publics non urbains »

La région propose un appel à projet « Aménagement et requalification d'espaces publics non urbains » qui peut intéresser notre collectivité. Son domaine d'intervention « s'appuie sur les principes de développement durable afin d'intégrer les problématiques environnementales liées au changement climatique. (...) Il a pour but de permettre un traitement qualitatif des espaces publics. (...) La réduction d'impacts environnementaux négatifs des aménagements urbains sera un aspect important de l'identité des projets retenus.

Le taux maximum de l'aide FEDER allouée dans le cadre de cet appel à projets sera de 60 % pour un projet d'au minimum 100 000 €. Les candidatures doivent être déposées pour le 30/06/2022.

Nous pourrions répondre à cet appel à projets en reprenant notre projet de désimperméabilisation des trottoirs pour lequel une étude à l'échelle de la commune était nécessaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité, choisit de répondre à l'appel à projets.

23. Points sur les travaux

ADMR : signature des PV de réception avec réserves dont plusieurs ont pu être levées.

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS : point du grillage à revoir. Le nettoyage sera fait vendredi.

24. Compte-rendu des commissions communales

Urbanisme : 14/04/2022 – terrain du clos fournier (vente ou non ? Voir le règlement du lotissement) ; terrain rue de la Gloriette de 1600 m², en zone inondable, dépollué partiellement ; vente des maisons rue Edmond de Laheudrie et rue du Pont de la Barre ; résidence Séniors.

25. Questions diverses

- Délégations exercées : Sans objet

- Réponse du SDEC / borne à recharge rapide

- Bureau de vote du Dimanche 24/04/2022

8h-11h30

11h30-15h

15h-19h

Françoise LÉBOULANGER

Bruno LEFRANÇOIS

Martial LEGROS

Valérie TANQUEREL

Mireille DUFOUR

Valérie TANQUEREL

Frédéric FOSSEY

Frédéric FOSSEY

Delphine BOULOT

Mireille DUFOUR

Françoise DUSSERT-SARTHE

- Réunion publique : actions à mettre en place

Quelques dates :

- Élections législatives 12 et 19 juin 2022

(2 dimanches à réserver pour la tenue des bureaux de vote)

- Collecte de sang : jeudi 30/06/2022 de 16h à 19h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h00

La prochaine réunion est fixée au lundi 30 mai 2022 à 20h00

Liste des délibérations du conseil municipal prises lors de cette séance :

52. Approbation du compte-rendu de la réunion du 15 mars 2022
53. Proposition d'organisation des services techniques et administratifs
54. Création d'un emploi permanent : adjoint administratif
55. Devis fenêtres et isolation dans le grenier du bâtiment ADMR
56. Devis de sonorisation du bourg par le SDEC
57. Devis d'étude pour l'aménagement de la rue Joël Durand
58. Travaux sur le mur en dessous de l'église et sur la croix du cimetière : étude des devis et demande de subventions
59. Devis pour des filets pare-ballons au stade
60. Devis pour suppression d'un mur dans le secrétariat
61. Devis pour travaux au gîte
62. Devis pour changement des mâts à la mairie et derrière le monument aux morts
63. Devis éco pâturage
64. Devis pour inauguration des équipements sportifs
65. Subventions aux associations
66. Aide d'urgence à l'Ukraine
67. Aide pour les collégiens danseurs (championnat de France)
68. Révision du prix de vente du bâtiment ADMR
69. Nomination d'un nouveau délégué au CCAS
70. Bail dérogatoire pour un maraîcher bio
71. Appel à projet « aménagement et requalification d'espaces publics non urbains »

Signature des membres présents ayant pris part à ces délibérations :

Mireille DUFOUR Maire	Loïc PÉRIOT 1 ^{er} adjoint	Françoise DUSSERT-SARTHE 2 ^{ème} adjoint	Frédéric FOSSEY 3 ^{ème} adjoint	Françoise LE MARQUAND Conseillère Municipale
Gérald ROUSSEUW Conseiller municipal ABSENT	Valérie TANQUEREL Conseillère municipale	Françoise LEBOULANGER Conseillère municipale ABSENTE	Laëtitia MOREAU Conseillère municipale	Patrick WATERS Conseiller municipal ABSENT
Martial LEGROS Conseiller municipal ABSENT	Bruno LEFRANÇOIS Conseiller municipal ABSENT	Delphine BOULOT Conseillère municipale		